NOUVELLES TIC ET ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Feraoun veut accélérer la cadence

En charge de l'économie numérique depuis l'intronisation du gouvernement Tebboune, en plus évidemment des technologies de l'information et de la communication, la ministre Houda Imane Feraoun s'attend à du boulot, elle qui reconnaît devoir insuffler une accélération de la cadence de la numérisation de l'économie.

L'invitée de la rédaction de la troisième chaîne de la Radio nationale s'est étalée sur les objectifs majeurs que s'est fixés son très sollicité département, puisque premier concerné par la numérisation globale des systèmes financiers, de l'administration, des services publics et des entreprises. Un sacré programme qui devrait nous mener à cette économie numérique dont tout le monde parle depuis plusieurs années maintenant et qui nécessite, comme le dit la ministre, la création de tout un écosystème composé d'acteurs économiques, de réglementation et de cadre juridique idoines.

Le défi technologique est surmontable, mais ce qui risque d'être problématique c'est surtout l'encadrement réglementaire, explique Houda Imane Feraoun qui, pour se montrer plus explicite, s'aidera de ce qui prévaut dans les pays développés, qui ont été les premiers à se numériser et rencontrent des problèmes qu'elle qualifiera de «terribles» eu égard à tout ce qui se passe dans le cyber espace, posant ainsi de grands problèmes d'éthique. Ainsi, selon la ministre des TIC et du Numérique, l'évolution juridique doit être en rapport avec la cadence imposée par l'évolution technologique.

Photo : NewPress

Houda Imane Feraoun, ministre des TIC et du Numérique.

L'économie numérique est un écosystème qu'il faut encourager, entre autres, par la numérisation des systèmes financiers, de l'administration, de tout ce qui est service public, aider les entreprises à adopter les nouvelles TIC mais surtout il va falloir encadrer tout cela en mettant en place la réglementation adéquate, qui prenne en compte absolument tout ce qui est lié au numérique, a estimé la ministre dans ce qui a pris des allures de plaidoyer pour une sorte de cyber espace totalement encadré sur le plan légal. «E-commerce, E-paiement, Mobile-paiement et les partages de données en ligne, création d'économie en ligne, tout cela doit être encadré, en premier lieu dans une loi sur le commerce électronique», suggère Houda Imane Feraoun qui s'est surtout très bien employée pour montrer combien elle est adepte du «tout réglementer» avant d'entrer de plain-pied dans l'économie numérique.

En tous les cas, il y a plusieurs textes de loi à promulguer pour répondre à la panoplie d'activités et de services qui existent juste parce que internet existe, tout cela pour la protection du citoyen, estime la ministre. Cela prend du temps, si l'on doit comprendre cette dernière, du fait, entre autres et par exemple, de la réticence de commerçants détaillants à s'impliquer dans le E-payement, et ce, en raison du peu de confiance qu'ils témoignent à l'égard du système financier d'une part, et la vieille habitude du payement cash, d'autre part.

Un gros travail de vulgarisation est à initier évidemment sur ce plan, tout autant que les moyens à mettre en œuvre comme par exemple l'acquisition de terminaux de paiement électronique dont Algérie Poste s'apprête à recevoir et mettre en place une cinquantaine de milliers dans les deux ou trois prochains mois, selon Houda Imane Feraoun qui n'a pas manqué d'étaler son optimisme quant à voir le E-payement se généraliser et l'économie numérique prendre sa place au détriment de l'obsolète système, pour peu que le cadre légal suive.

M. Azedine

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les recommandations de Mohamed Lazouni

Le président de l'association «Tarik Essalama», Mohamed Lazouni, a appelé hier à introduire l'«éducation routière» dans les programmes scolaires, déplorant que la loi de 1987 n'ait toujours pas trouvé de chemin vers l'application en raison de l'absence des textes d'application.

Younès Djama - Alger (Le Soir) - Intervenant hier à l'occasion de la présentation du bilan des activités opérationnelles de la Protection civile, Monsieur Prévention routière, ancien animateur d'une émission éponyme sur la télévision publique dans les années 1980 et 1990, a également critiqué le nouveau code de la route lequel, selon Lazouni, est inapplicable. D'autant que 22 lois sont sans textes d'application. «Chaque ministre vient avec sa loi, mais il faut savoir que trop de lois tuent la loi», a signifié M. Lazouni dont l'engagement en faveur de la prévention routière dure depuis une quarantaine d'années.

Et à propos de sécurité routière, Mohamed Lazouni a tenu à prodiguer quelques conseils de sécurité à l'adresse des automobilistes sujets à la somnolence. Selon ses estimations, entre 33 et 35% des accidents mortels sont dus à la l'endormissement au volant. Il suggère aux automobilistes notamment ceux effectuant des longs trajets, de se faire accompagner par un ami pour le seconder en cas de fatigue.

Aussi, Lazouni recommande aux automobilistes de s'arrêter chaque deux heures pour une pause d'un quart d'heure. La troisième recommandation est de se doter d'oreillettes anti-sommeil pour alerter le conducteur en cas d'envie de dormir.

Selon Mohamed Lazouni, le conducteur est «victime de l'ignorance de son formateur». Pour revenir au bilan de la Protection civile, couvrant la période entre janvier et avril 2017, le colonel Farouk Achour, chef de service de la communication à la Direction générale de la Protection civile (DGPC), a annoncé que le nombre de morts a baissé de 19% par rapport à la même période de l'année 2016. Année durant laquelle, le premier jour du Ramadhan avait enregistré 19 morts !

En effet, le bilan présenté hier fait ressortir que 554 personnes sont mortes sur les routes, 19 221 ont été blessées entre janvier et avril. Une baisse de -18% en comparaison avec l'année passée durant laquelle le nombre de morts avait été de 647 personnes. Une baisse qu'a saluée le représentant de la Protection civile. «Cela fait plusieurs années que nous n'avons pas connu ces résultats», a ainsi commenté Farouk Achour.

Depuis le début du mois de Ramadhan, la Protection civile a recensé 91 personnes décédées et 3 100 blessées dans des accidents. L'autoroute Est-Ouest continue d'enregistrer le plus grand nombre de pertes en vies humaines. Deux wilayas se distinguent : Blida avec 13 morts et Boumerdès 10 morts.

379 plages autorisées à la baignade

La Direction générale de la Protection civile à mis en place, depuis le 1er juin 2017, un important dispositif de sécurité au niveau des plages autorisées pour assurer la surveillance des baignades et la protection des estivants.

Ce dispositif couvre 379 plages autorisées à la baignade réparties à travers les 14 wilayas côtières, mobilisant un potentiel humain de 18 000 maîtres-nageurs-sauveteurs et plongeurs professionnels, a détaillé le colonel Farouk Achour.

Selon la même source, 379 plages ont été autorisées à la baignade cette année, tandis que 222 autres sont interdites «pour des raisons objectives», invitant les baigneurs à ne pas s'y hasarder.

Y. D.

CODE DU TRAVAIL

Les syndicats autonomes sur le qui-vive

L'intersyndicale affûte ses armes et prépare une réponse commune aux dispositions contenues dans l'avant-projet du code du travail. Selon une source proche de cette structure, «d'importantes réserves ont été émises et le gouvernement est plus que jamais dans l'obligation de les prendre en considération. Dans le cas contraire, place à l'épreuve du terrain».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Le gouvernement Tebboune évitera-t-il le clash né au lendemain de la promulgation de la loi sur la retraite ? C'est la question posée dans les milieux syndicaux au lendemain de la nomination d'un nouveau gouvernement.

Meziane Meriane président du Snapest (syndicat national des professeurs de l'enseignement du secondaire et technique) est catégorique : «Nous avons préparé une réponse commune aux textes du gouvernement. Nous espérons que la tutelle engagera un dialogue sincère et honnête avec les représentants des travailleurs. S'ils veulent nous écouter, on ne demande que ça, sinon, c'est le terrain de la revendication syndicale qui va trancher».

Pour notre interlocuteur, «nous sommes un syndicat qui défendons les droits des travailleurs, comme pour le patronat et le gouvernement. Chaque partie est appelé de défendre son idée, ce qui est une procédure normale. Ce qui ne peut être normal, c'est lorsqu'on veut imposer des avis d'une manière arbitraire». Cela dit, les animateurs de l'intersyndicale de la Fonction publique sont déterminés à aller au bout de leurs revendications, «quitte à croiser le fer avec le gouvernement».

Du côté officiel, le premier responsable du Département travail, de l'emploi et de la Sécurité sociale avait laissé entendre que des «discussions seront engagées avec les acteurs concernés», mais sans pour autant fixer une échéance. Une situation qui inquiète le partenaire social, et qui considère que «depuis la réunion du 16 janvier dernier, rien n'augure d'une reprise réelle du dialogue».

Dans cette mise en garde, le syndicaliste se rappelle du bras de fer né de l'adoption de la loi portant réforme de la retraite «que nous continuons de rejeter», indique-t-on.

Le ministre du Travail sortant, M. El Ghazi qui avait réussi là où ses prédécesseurs ont échoué en réunissant lors de la même réunion syndicats autonomes et UGTA sur le dossier du code du travail, le ministère avait déclaré «que la remise de la copie permettra aux syndicats de s'enquérir de son contenu et de présenter par la suite leurs observations et leurs propositions». Question : Son successeur adoptera-t-il la même démarche ? Wait and see.

A. B.

Hommage à Bachir-Chérif Hassen

On a appris avec une immense tristesse la mort d'un ami, d'un journaliste hautement apprécié, du directeur du quotidien national *La Tribune*. Un journal à qui il a imprégné déontologie et professionnalisme.

Bachir était un inconditionnel de son pays. Il aimait également le monde du travail et ses acteurs, les travailleurs et les employeurs.

Aujourd'hui, les travailleurs lui rendent un vibrant hommage pour son intérêt à leur sort, à leur situation, à leurs conditions de travail et de vie. Il a grandement contribué à l'apaisement social en ouvrant son journal aux travailleurs et aux syndicalistes.

Fervent partisan du dialogue pour la paix et la stabilité, Bachir, patriote et militant des valeurs républicaines et de l'épanouissement de la démocratie, n'a cessé, en compagnie de ses pairs journalistes, intellectuels et syndicalistes, de braver les idées allant à contre-courant de la modernité et de l'émancipation.

Bachir aimait sa famille journalistique, le monde de l'investigation, le monde de la réalité nue sans saupoudrage et le monde où on dit vrai.

Bachir, nous gardons éternellement dans nos mémoires ton légendaire sourire.

Pour l'UGTA, ton ami Abdelmadjid